

Actus de la confédé



N°10 - avril 2021

Sommaire

Une nouvelle gouvernance à La CSF	P2
FAMILLE	
Communiqué de Presse : La CSF et la fin de vie	P3
SANTÉ	
Compte-rendu Santé et autonomie	P4
CONSOMMATION	
Communiqué de presse : Démarchage téléphonique	P7
HABITAT	
Le nouveau Guide du locataire	P8
ÉDUCATION	
Compte-rendu premier temps de formation sur le harcèlement scolaire	P9
Compte-rendu du secteur Éducation 1 ^{er} avril 2021	P14
Compte-rendu ARS auprès de l'IGS 30 avril 2021	P17
Synthèse enquête Ateliers Socio-linguistiques	P18
Appel au réseau Laïcité	P22
LA CSF - FORMATIONS	
Formation méthodologie du projet	P23
Formation réseaux sociaux	P24
Formation UPE/CSF 8 juin 2021	P25
Formation AES 16 juin 2021	P26
Note technique fuites de données	P27
FICHES JURIDIQUES	
Frais de santé facturables	
Se faire représenter par un avocat	

www.la-csf.org/

 facebook.com/LaConfederationSyndicaledesFamilles

 twitter.com/la_csf

La Confédération Syndicale
des Familles
53, rue Riquet 75019 Paris
Tél. : 01 44 89 86 80
contact@la-csf.org

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE A LA CSF

Le 26 mars dernier, le Conseil Confédéral de La CSF a voté le renouvellement de sa gouvernance avec l'élection de trois militants pour porter les responsabilités de président, vice-président et trésorier adjoint.



GENEVIÈVE PORTZERT PRÉSIDENTE

Adhérente à La CSF d'Albertville en 1989, elle a mené différentes actions pour le bien-être et l'accès à l'autonomie des familles, par la dimension loisirs et éducation en particulier. Membre du secteur Education parentalité national à partir de 2006, elle est conseillère confédérale depuis le congrès de Lyon en 2009.



ANNE-MARIE BODIN VICE - PRÉSIDENTE

Militante de l'UD/CSF des Deux Sèvres depuis 1983, elle mène des activités dans les secteurs logement et consommation. Membre du conseil confédéral depuis 2016.



GÉRARD PINCHON TRÉSORIER - ADJOINT

Président de l'UD/CSF 33, adhérent à l'AAFP 33 (Association de l'Aide Familiale Populaire) en tant que parent d'enfants multiples, pour bénéficier des services de l'aide à domicile. Il est militant à La CSF depuis 1994 dans le domaine de l'habitat, et est membre du CA de l'AAFP 33.

Contacts :

Célestine Cassé

secrétaire générale adjointe

ccasse@la-csf.org / 06 73 20 30 73

Elsa Cohen

secrétaire générale adjointe

ecohen@la-csf.org / 06 08 54 07 63

LA CSF EST FAVORABLE A UNE FIN DE VIE LIBRE ET CHOISIE !

Le 8 avril 2021 sera débattu à l'Assemblée nationale une proposition de loi portée par Olivier Falorni pour une « *fin de vie libre et choisie*. »

La Confédération Syndicale des Familles (La CSF) est consciente que cette proposition suscitera un débat au sein de l'assemblée nationale et de la société, tout comme dans son mouvement familial.

Dans ce contexte, elle rappelle son positionnement porté depuis 2018, suite aux débats sur la loi bioéthique.

La CSF est **favorable à une loi qui permet d'anticiper sa fin de vie avec une demande personnelle écrite et modifiable, comme pour les directives anticipées**. En ce sens le terme fin de vie libre et choisie semble plus adéquat et moins choquant que l'Euthanasie ou suicide assisté.

En complément de cette problématique, La CSF tient à rappeler **l'importance des services de soins palliatifs**, dont la mise en place permet aux patients d'avoir une fin de vie digne et aux familles de vivre le deuil plus sereinement. Il faut continuer leur développement sur tout le territoire. Pour que les personnes qui le souhaitent puissent avoir accès à une fin de vie choisie et libre, il faut aborder ces deux axes, qui sont complémentaires et indissociables.

La CSF soutient cette proposition de loi et restera attentive aux dispositifs mis en place sur la fin de vie.

LES PREMIERS RÉSULTATS DES DÉBATS SUR LA FIN DE VIE SATISFAISANT POUR LA CSF

L'examen de la proposition de loi sur la fin de vie du député Olivier Falorni à l'Assemblée nationale, n'a pas pu arriver à son terme, jeudi 8 avril, du fait de l'avalanche d'amendements – plus de 3 000 – déposés pour ce texte.

Ce texte du député de Charente-Maritime visait à ouvrir la voie à une possible « assistance médicalisée active à mourir », pour toute personne « capable et majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable », ne pouvant être « apaisée » ou jugée par elle « insupportable ».

Un amendement réécrivant l'article 1^{er} soutenu

L'article 1^{er} de la proposition de loi, qui prévoit la création d'une « assistance médicalisée active à mourir », a toutefois été soutenu lors de l'examen du texte. Les députés ont adopté (par 240 voix contre 48) un amendement de Guillaume Chiche qui réécrit cet article.

Contacts :

Johan Jousseume

Responsable secteur Familles

jjousseume@la-csf.org / 07 83 99 38 26

Charlotte Barre

chargée de mission Familles

cbarre@la-csf.org / 06 84 15 54 89



2^{ème} édition du webinaire de France Assos Santé

LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE 1/3

Il est possible de visionner le webinaire via le lien suivant : RU la voix des usagers... C'est vous! (webinarjam.com)

Fin 2020, France Assos Santé a organisé une 1^{ère} édition sur les représentants d'usagers dans les établissements de santé dans un contexte de crise sanitaire. Le 13 avril 2021, une seconde édition a été organisée pour échanger sur la conférence régionale de la santé et de l'autonomie. (CRSA)

Les participants au Webinaire sont les suivants :

- Un coordinateur de France Assos Santé
- Francine Aigle, RU de Bretagne et membre de la CRSA depuis 2016. Elle siège dans plusieurs commissions spécialisées, notamment celle de l'offre de soin et des droits des usagers.
- Patrick Charpentier, RU de nouvelle aquitaine et président de France Assos Santé de Nouvelle Aquitaine et président d'une commission spécialisée.
- Philippe Farmarion, RU de Bourgogne Franche Comté et Président de l'ARUCA et membre de la commission permanente, prévention, offre de soin et secrétaire de France Assos Santé.
- Sabine Durand Gasmin, chargée de formation à France Assos Santé. Elle participe à la conception d'outils.
- Frédérique, prestataire qui gère le webinaire.

Ce webinaire vise à présenter la CRSA, son fonctionnement, les difficultés rencontrées par les RU, ainsi que les satisfactions à mandater dans cette commission, et aussi d'aborder les futurs CRSA car des décrets vont faire évoluer les missions. D'autre part, nous verrons comment les délégations régionales de France Assos Santé peuvent accompagner les RU dans ce mandat. L'objectif est de donner envie au RU de renouveler leur mandat, ou que de nouveaux RU candidatent pour participer à cette commission.

1- Présentation de la CRSA

La CRSA est une instance de concertation de la démocratie de santé qui participe à l'élaboration de la politique de santé de région. Elle a été créée en 2009, et elle est composée de 8 collèges, dont certains qui concernent les RU, notamment : le collège des usagers, le collège des

personnes malades, le collège du public précaire, et le collège qui touche les associations de santé et d'environnement.

La CRSA organise des travaux, et offre un support à l'expression des usagers, elle organise également des débats publics, fait des propositions au directeur de l'ARS sur différentes thématiques, et elle rédige un rapport sur le respect des droits des personnes malades.

Cette commission s'inscrit dans un ensemble, dans une organisation territoriale de santé, avec de nombreux échelons : national, régional, département et local. Le CRSA en lien avec les agences régionales de santé se situe donc à l'échelon régional.

Organisation territoriale de santé

	Echelons	Instances
NATIONAL	Ministère	CNS CNCPH HCFEA
RÉGIONAL	Agence régionale de santé	Conseil de surveillance CRSA
DÉPARTEMENTAL	Groupement hospitaliers de territoire Délégation territoriale AES	CTS CDCA
LOCAL	ES - Ets de santé ESMS - Ets médico-sociaux	CS/CA MDPH Conseil de la vie sociale Plateforme territoriale d'appui - Conseil local de santé

Le CRSA est composé de plusieurs commissions : la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers, la commission spécialisée de prévention, la commission spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médico-sociaux, la commission spécialisée de l'organisation des soins, ainsi que la commission

2^{ème} édition du webinaire de France Assos Santé

LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

permanente, qui rassemble les représentants de toutes les commissions. Celle-ci a donc toute légitimité de porter des avis.

- La commission de l'offre des soins est composée de 44 membres, dont 4 RU titulaires, des élus, des professionnels de santé, des membres du conseil de l'ordre... C'est une commission qui a des enjeux politique et économique importants sur le territoire. Etre membre de cette commission demande du temps pour analyser les dossiers et travailler avec les RU, c'est un engagement citoyen.

A titre d'exemple, celle-ci se charge des demandes d'autorisations pour du matériel médical, échange sur les transformations des activités, sur les implantations les maisons de santé et des besoins de la population comme la répartition du gros matériel (IRM, scanner etc.)

- La commission prévention est composée de 30 membres de 23 univers différents. (Santé, sociale, médico-sociale, médecine du travail, de l'école...), dont 4 représentants d'associations. Le nombre de représentants d'utilisateurs est donc restreint par rapport à l'effectif global. Les missions sont de contribuer à la définition et la mise en œuvre de la politique régionale en terme de santé, de donner son avis sur le schéma régional de santé pour réduire les inégalités en santé. A titre d'exemple, en Bourgogne France Comté, un séminaire avec des partenaires devait être organisé sur la thématique : « santé et travail : imaginer les coopérations de demain », qui a débouché sur des propositions et des pistes d'action. Dans cette commission, les représentants d'utilisateurs sont pris en considération.
- La commission spécialisée dans le domaine des utilisateurs est composée de 13 membres. Elle a pour mission de formuler des propositions d'action pour les droits des utilisateurs, réaliser un rapport sur l'évaluation du respect des droits des utilisateurs et l'accès au service de santé pour tous, et sur la qualité et la prise en charge des utilisateurs dans les établissements de santé. C'est une instance consultative, qui a sa propre juridiction, et c'est important de le rappeler. A titre d'exemple, cette commission a proposé un label de la démocratie en santé pour lancer des appels à projet. L'idée est de repérer les projets émanant des établissements de santé avec les représentants d'utilisateurs

2/3



gers pour les recenser, les reconnaître et les labelliser. Tous les ans, ils reçoivent environ 60 dossiers.

Les représentants d'utilisateurs ont leurs places dans ces instances, ils ont la possibilité de donner des avis et ils sont reconnus. L'ARS sollicite les RU pour des travaux communs. Par exemple, en Bretagne, une convention a été signée entre les RU et l'ARS, un guide a été coréalisé etc. En Haute Garonne, il existe aussi des relations entre l'ARS, France Assos Santé et la commission. Il est important que la relation soit forte, mais ce n'est pas forcément le cas dans tous les territoires.

2- Les futurs changements à la CRSA

L'année dernière, le gouvernement a formulé le « Ségur de la santé », qui visait notamment à revaloriser certaines professions et proposer des évolutions. Il a ensuite donné lieu à un décret et des changements au niveau du CRSA.

Pour rappel, cette commission a été construite par loi de juillet 2009, et elle a été mise en place en 2010. Le bilan des 10 premières années, laisse apparaître plusieurs constats, notamment :

- Manque d'autonomie vis-à-vis des ARS
- Champs d'action limité aux actions réglementaires
- Absence de lien avec les centres territoriaux de santé
- Information descendante et pas montante

A partir de ces constats, Le Ségur de la santé a formulé une mesure sur le CRSA pour en faire un véritable parlement de santé avec 3 domaines d'actions :

- Renforcer l'autonomie des CRSA

2^{ème} édition du webinaire de France Assos Santé

LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

3/3

- Étendre la capacité de consultation en aillant une meilleure articulation avec d'autres instances
- Rendre obligatoire leur consultation pendant les crises sanitaires

A partir de ces 3 domaines d'action, on constate que la notion de parlement, qui implique une désignation par le peuple et un véritable pouvoir de décision, n'est pas vraiment effective. D'autre part, le décret n'est pas encore paru, il fait encore l'objet d'échanges, alors que le renouvellement des CRSA devrait débuter à partir de mi-mai. Pour autant, voilà les informations que nous disposons :

- La composition du CRSA devrait évoluer. Dans certaines commissions, il y aura davantage de membres.
- Les compétences devraient être élargis. La commission pourra émettre des avis sur la réduction des inégalités de santé, la politique régionale d'investissement, l'utilisation du fond d'intervention régional, le plan régional santé environnement et l'évaluation du PRS (projet régional de santé).
- Plus ample information de la CRSA par le DG de l'ARS (rapport annuel du DG ARS, et suite aux avis donnés par la CRSA et ses commissions)
- Un rôle renforcé en période de crise sanitaire, avec des informations régulières dans la commission permanente et la participation à l'évaluation de la gestion de crise
- Une plus grande autonomie : un programme de travail et des moyens ainsi qu'un budget propre.

3 - Les outils de France Assos Santé pour accompagner les RU dans les CRSA

Il existe de nombreuses ressources proposées par France Assos Santé, notamment :

- Des notes, positions, avis, plaidoyer
- Des groupes de travail
- Des échanges entre RU avec la délégation régionale
- Des données de santé de ma région (site ARS)
-

Il est aussi possible de se former en présentiel ou à distance avec France Assos santé, qui adapte les formations en fonction des besoins et des contraintes des RU. Lors de ces formations, chacun apporte son point de vue, et cela implique une culture commune de la représentation des usagers. A titre d'exemple, il existe des formations comme : représentants d'usagers en avant, les

parcours dans les territoires, les modules sur la prévention, des webinaires prévus au national sur la CSDU et en régions...

D'autre part, il existe aussi des boites à outils, qui vulgarisent des connaissances pour les rendre opérationnelles, et qui développent des conseils pratiques.

Conclusion :

- La collaboration entre RU est indispensable, pour mutualiser les connaissances locales et techniques. Par exemple, en Bretagne, Francine déclare contacter les RU quand un dossier est trop complexe ou quand elle est contactée par la direction de l'établissement de santé. Il est important que les RU soient fédéré.
- Concernant les façons de travail, beaucoup de réunions ont été organisés en vidéoconférence car cela facilite le contact, mais ce n'est pas toujours possible, notamment quand il y a des votes.
- Les RU qui siègent dans ces instances sont nommés et mandatés par l'association agréée, et le DG de l'ARS arrête la liste des membres du CRSA. Selon les régions, les renouvellements ou nouvelles candidatures ne démarrent pas au même moment, on peut estimer cela entre Avril et Octobre.
- Le temps accordé pour la CRSA est variable d'une commission à l'autre. Par exemple, la commission offre de soin se réunit une fois par mois, alors que d'autre se retrouve 4 fois par an.

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DÉNONCENT LE MANQUE D'AMBITION DU GOUVERNEMENT

Alors qu'un décret censé encadrer les modalités du démarchage téléphonique est en cours de consultation au Conseil national de la consommation, l'ADEIC, l'AFOC, l'ALLDC, la CSF, le CNAFAL, la CNAFC, la CLCV, Familles de France, Familles Rurales, INDECOSA-CGT, l'UFC-Que Choisir et l'Unaf dénoncent un « effet d'annonce » du Gouvernement. S'indignant d'un projet qui aboutit à légitimer le harcèlement dont sont victimes les consommateurs, et dans l'attente d'obtenir l'interdiction du démarchage téléphonique sauf consentement exprès, nos associations appellent l'instauration d'un cadre strict leur permettant de refuser ces appels.

Entre les consommateurs qui hésitent à décrocher, ceux qui ont débranché définitivement leur téléphone et ceux qui sont victimes de ventes litigieuses, l'exaspération est à son comble face au démarchage téléphonique, comme en témoigne la mobilisation des 450 000 consommateurs ayant signé notre pétition pour interdire ce fléau.

Dans l'attente d'imposer aux professionnels de recueillir l'accord des consommateurs pour les démarcher par téléphone, un système qui a fait ses preuves à l'étranger, nos associations ont obtenu par la loi des avancées pour assainir le secteur. Bloctel, la liste d'opposition, a été renforcé en limitant ses exemptions. Les sollicitations illicites (non consultation de Bloctel, usurpation d'identifiant téléphonique, etc.) sont désormais sanctionnées par des amendes dissuasives. Le démarchage à la rénovation énergétique et la pratique « un appel, un contrat » en assurance sont désormais proscrits. Enfin, un décret, soumis à consultation, doit préciser les modalités de cette technique de vente (horaires, jours et fréquences d'appels).

Alors que le démarchage téléphonique s'est accentué avec la crise sanitaire, on attendrait du Gouvernement qu'il use de sa prérogative pour instaurer des règles intransigeantes pour garantir la tranquillité des consom-

mateurs. Son projet autorise pourtant des créneaux de plus de cinquante heures d'appel par semaine, sur six jours. Du lundi au vendredi, la prospection sera autorisée de 9 heures à 19 heures et de 10 heures à 18 heures le samedi, avec seulement une et deux heures de répit respectivement le midi.

Si cela n'était pas suffisant, le projet du Gouvernement valide les pires pressions dont sont victimes les consommateurs, notamment les plus vulnérables. En effet, même s'ils déclinent dès le premier appel la proposition commerciale, le démarcheur d'une même entreprise sera autorisé à les appeler jusqu'à quatre fois au total au cours du même mois, soit une fois par semaine. Cette tolérance est d'autant plus inacceptable qu'elle constitue un quasi blanc-seing aux professionnels, comme ceux de la fourniture d'énergie ou des travaux de la maison, qui échappent encore à tout encadrement sectoriel.

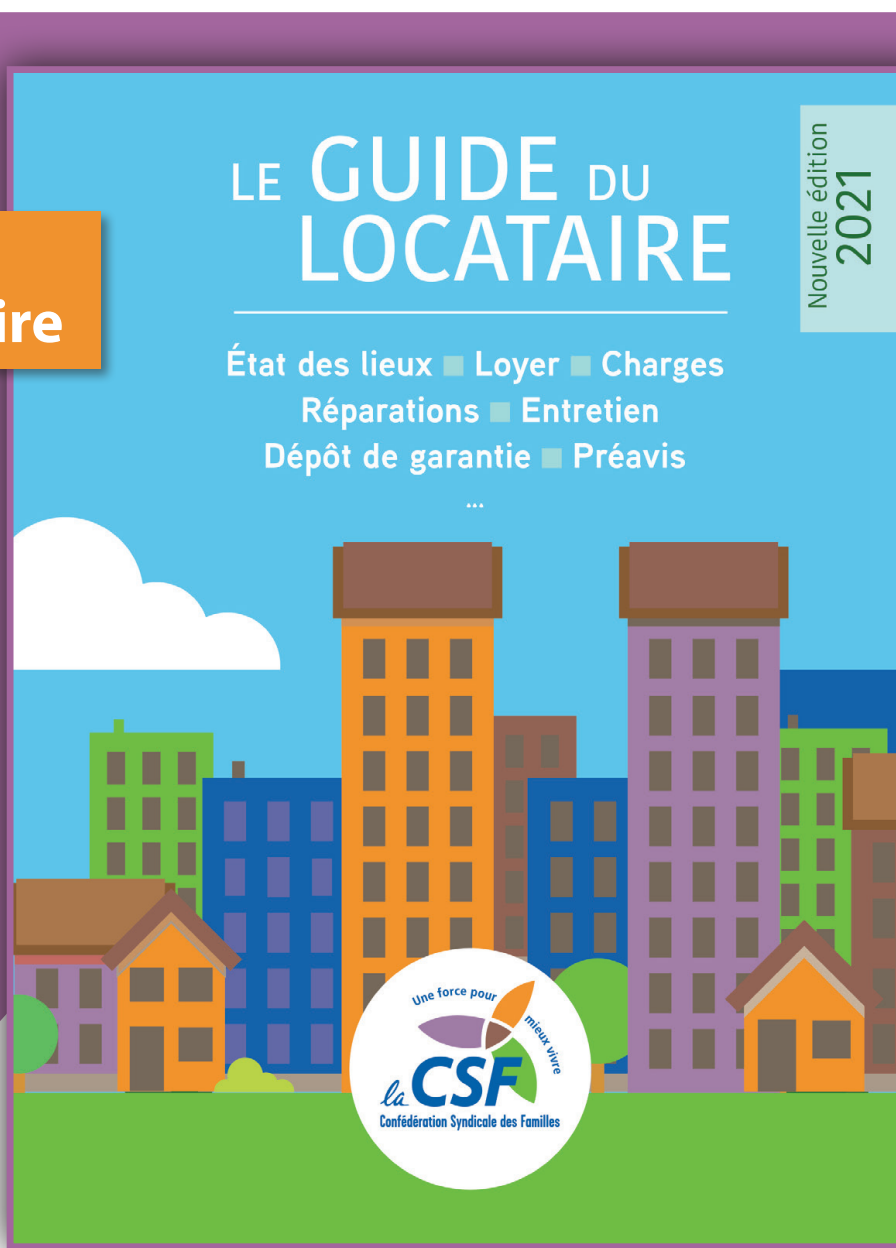
Déterminées à lutter contre le fléau du démarchage téléphonique, les associations l'ADEIC, l'AFOC, l'ALLDC, La CSF, le CNAFAL, la CNAFC, la CLCV, Familles de France, Familles Rurales, INDECOSA-CGT, l'UFC-Que Choisir et l'Unaf :

- **Rappellent qu'elles demandent l'interdiction du démarchage téléphonique non sollicité ;**
- **Dans cette attente, elles exhortent le Gouvernement à la réécriture intégrale du projet de décret afin de :**
 - **Réduire drastiquement les créneaux horaires durant lesquels le démarchage téléphonique non sollicité est autorisé ;**
 - **Généraliser le droit des consommateurs qui déclinent une proposition commerciale à ne pas être rappelés, conformément à ce qui a été obtenu par la loi sur le secteur de l'assurance.**

LE NOUVEAU GUIDE DU LOCATAIRE EST ARRIVÉ !

demandez
votre exemplaire

HABITAT



TOUT SAVOIR SUR VOS DROITS

AVEC LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

1^{ER} TEMPS DE FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

1/5

30 PARTICIPANTS

Présentation des intervenants

Monsieur Bellon, Président de l'Aphee, constate en tant qu'enseignant qu'il existe des violences discrètes auprès d'un grand nombre d'élève, ce que l'on nomme aujourd'hui, harcèlement scolaire. Dès début 2010, il développe la méthode de la préoccupation partagée.

Madame Quartier, présidente de l'Orfee, quant à elle, rencontre de nombreuses difficultés en tant qu'enseignante et elle n'arrive pas à trouver des réponses auprès de l'établissement. Par la lecture, elle découvre l'approche systémique et stratégique existante au sein de l'École. Elle se forme, alors, pour ouvrir un cabinet de consultation et crée une association pour échanger sur les souffrances scolaires, en essayant de trouver des analyses justes pour que les enfants et jeunes s'en sortent.

Ils se rendent compte que leurs manières de travailler l'un et l'autre, est assez complémentaire, car lui, travaille surtout auprès des harceleurs et elle, auprès des harcelés. Ils se rejoignent également sur les pratiques théoriques, et il décide alors de refonder la méthode de la préoccupation partagée à la française, qui s'adapte aux besoins de la France. Les deux associations, Orfee et Aphee, fusionnent et deviennent le Centre Resis.

Temps de formation de Mme Quartier, intervenante

ensuite le rôle des adultes, et ensuite, peut-être aborder comment les parents peuvent aider les enfants.

1. La définition du harcèlement scolaire

Dans un premier temps, elle explique le phénomène du harcèlement scolaire. Généralement, on le définit par trois angles : la répétition de l'action négative sur une longue durée, la disproportion des forces, et l'incapacité pour la cible de se défendre par elle-même.

Cette définition laisse pourtant place à des erreurs, car chacune de ces composantes suppose l'omniprésence du groupe, vu que les situations de harcèlement scolaire se déroulent à l'école, devant les autres enfants, et ce qui se passe devant un groupe implique le groupe.

Souvent les adultes ne se rendent pas compte du groupe, alors que les membres du groupe peuvent reprendre les insultes, les moqueries, ou seulement acquiescé, donc le harcelé vit le harcèlement plusieurs fois par jour, par plusieurs personnes. Cette répétition, c'est bien la répétition d'un quotidien insupportable.

Les élèves cibles (harcelés) ne sont pas plus fragiles que les autres élèves, mais ils sont seuls face à un groupe et isolés, ce n'est pas à cause de leurs identités ou de leurs profils, mais c'est seulement car ils sont seuls face à un groupe.

Il faut aborder cette réalité par une approche systémique qui dépend de plusieurs individus et de plusieurs interactions. Toutes ces interactions, avec les professeurs, les professionnels de l'éducation, les élèves... les fragilisent davantage.

La France a mis beaucoup de temps pour aborder ces questions pour plusieurs raisons :

- La vision de Rousseau qui montre que l'homme est bon par nature est ancrée dans la culture française, pour autant, ce sont bien nos enfants qui peuvent harcelés.
- On a minimisé le phénomène, en pensant qu'il existait seulement dans les établissements défavorisés ou qu'il y avait des profils type d'harceleurs et d'harcelés.
- Le terme d'harcèlement utilisé aujourd'hui ne convient pas, car c'est un terme utilisé par les adultes. Le harcèlement scolaire est différent des autres types d'harcèlements, en désignant ces situations par ce terme, on risque de remettre le monde des adultes dans le monde des enfants, et donc laisser place à certains types de discours comme : « *cet enfant est un pervers narcissique* », et laisser la possibilité aux adultes de minimiser ces situations. Par exemple, en Espagne ou au Canada, on va utiliser le terme d'intimidation, car il y a la question de la peur qui préside bien dans ces interactions. Chaque élève craint d'être la prochaine cible.

L'approche « mobing » représente bien l'aspect du harcèlement scolaire. Il signifie « *la foule qui est mobilisée* »

1^{ER} TEMPS DE FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE **2/5**

contre quelques choses », autrement dit, il existe une coalition contre un élève isolé. Certains intellectuels ont une approche différente, l'approche « boing », qui repose sur l'idée qu'il y a des petits voyous, qui peuvent être détectés très jeunes. Mme Quartier et M. Bellon ne rejoignent pas cette approche, ils l'abordent davantage comme une vision systémique, qui a d'ailleurs été confortée par leurs expériences de terrain.

EXEMPLE DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE CHARLES BOVARY

Gustave Flaubert, dans son œuvre *Madame Bovary* donne une vision très juste du harcèlement scolaire. Dans une scène, Charles Bovary arrive dans une nouvelle classe, il a 15 ans, il ne connaît pas les autres élèves ni le professeur, et il est un peu intimidé. Il est présenté par un directeur peu bienveillant, qui lui demande son nom. Il bafouille puis fait tomber sa casquette. La classe entière se moque de plus en plus, et on assiste à une surenchère. La perte de confiance chez Charles Bovary se fait très vite, et il sera ensuite moqué par les élèves. Cette scène est présentée via la position des élèves intimidateurs, par le groupe.

Elle nous apprend plusieurs choses :

- L'intimidation scolaire est un piège dans lequel n'importe quel élève peut être cible ou auteur.
- Il n'y a pas de profil type. L'École se passe dans un contexte tendu, et dès qu'il y a une pression, le groupe se défoule sur une cible pour gérer l'angoisse.
- Elle permet de comprendre le phénomène mimétique : tout le monde s'imité. Le cadre est faible (impuissance de l'autorité de l'adulte) et donc le groupe est fort. Il faut donc développer un contexte qui sécurise les élèves et les adultes.

Le harcèlement scolaire concerne 10 % des élèves dans tout type d'établissements. Benoit Galand, professeur en sciences de l'éducation, a réalisé une étude en 2015. Il constate que ce taux de 10 % ne varie pas d'un établissement à l'autre, mais d'une classe à l'autre. Il y a bien des logiques de groupe qui se fabriquent au sein des

classes, avec la possibilité que cela fonctionne ou non. Par ailleurs, quand il existe un dysfonctionnement chez les adultes, il y aura un dysfonctionnement entre élèves. Ce phénomène dépend donc du cadre et du contexte.

2. Le rôle des adultes**La violence**

Lors des entretiens individuels, Mme Quartier constate qu'il n'y a pas de profil type d'harcelés, mais que ce contexte d'intimidation fait développer chez l'harcelé ces défauts. Par exemple, il peut stimuler un comportement agressif, car il est fragilisé.

En reprenant les études de Baxon, on constate que la violence se construit sur deux modèles :

- L'escalade symétrique : ce sont deux pôles qui font la même chose et les deux pôles d'interactions se sentent légitime. C'est un type d'interaction rare, qui peut très vite tomber dans l'escalade complémentaire. Dans ce cas-là, la médiation est possible.
- L'escalade complémentaire : Il joue en défaveur sur celui qui est fragilisé, il y a une perte de sentiment de légitimité, il n'y a pas de symétrie. Dans ce cas-là, la médiation est dangereuse.

La place des amis

Chez l'enfant, ce qui est important, c'est son monde affectif, que l'on trouve surtout par la famille. Aujourd'hui, on surenchère la socialisation des enfants, et la place des amis. Finalement, on plaque le monde des adultes sur le monde des enfants en forçant socialement l'enfant à avoir des amis, ce qui aura des conséquences sur le futur. Au moment de l'adolescence, par contre, il est important, de basculer vers l'amitié. Si l'enfant s'est senti forcé socialement en étant enfant, il ne pourra plus au moment de l'adolescence choisir qui doit être ces amis et pourra développer des réactions maladroites.

La méthode de la préoccupation partagée

L'adulte doit incarner des valeurs pour l'enfant, notamment la bienveillance et l'attention à l'autre. Les adultes

1^{ER} TEMPS DE FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE **3/5**

doivent avoir une démarche éducative, adapté au milieu scolaire et à tout contexte éducatif. Il doit représenter une main secourante, et ne pas laisser l'enfant dans la solitude.

La méthode de la préoccupation partagée est éthique et éducative, qui considère les intimidateurs comme des jeunes gens en formation, qui ne font pas cela de façon intentionnelle, mais qui s'inscrivent dans un processus qui leurs échappent.

Avec cette méthode,

- Un entretien individuel est organisé avec l'intimidateur, pour casser la logique du groupe et faire naître chez l'élève une préoccupation. Cet entretien coupe court à l'idée de dénonciation, l'enfant doit être reconnu et accepté. Ensuite, on amène l'enfant à se conduire différemment, et on attire son attention sur la souffrance de l'élève cible. On prend les intimidateurs comme des témoins d'une situation.
- Des entretiens individuels avec les membres du groupe, en les considérant comme des témoins également, avec comme seule boussole : comment va l'élève cible ?
- Des entretiens individuels avec l'élève cible pour apporter une réparation. Tout pousse l'élève à se taire, donc il faut créer un cadre de confiance pour qu'il n'est pas peur, qu'il ne soit pas honteux ou gêné, en rappelant qu'il n'y est pour rien, en le déculpabilisant.

sant. Comme pour les parents, il ne faut pas donner un conseil à l'enfant, tels que « soit patient » ou « ne te laisse pas faire », car on estime que c'est l'enfant cible qui doit changer, alors que non.

Il faut éviter les sanctions, sauf dans les cas répréhensibles, mais dans la plupart des cas, ce sont des actes non sanctionnables comme des moqueries par exemple. Quand il y a une sanction, généralement le groupe se solidarise contre la cible, et cela développe donc l'effet de groupe.

Temps de questions/réponses

Quand on est parent, on a tendance à mettre beaucoup d'affection dans les discussions avec nos enfants, et les conseils sont liés à l'affection. Est-ce le conseil est-il paralysant pour l'enfant ?

Ce qui est terrible dans les conseils, c'est que l'enfant ne peut pas les suivre, car c'est trop dur ce qu'il vit quotidiennement. Le problème des conseils, c'est que l'enfant se dira qu'il va décevoir la personne qui lui a donné ce conseil, donc il ne va plus rien faire. La douleur est trop présente pour respecter les conseils, et donc l'enfant va se sentir dans l'échec.

Comment avez-vous construit ces formations par rapport aux réalités des autres pays ? J'ai vécu aux États-Unis et mes enfants étaient dans le système scolaire américain qui est complètement différent du système français.

Aux États-Unis, c'est une approche très proactive. Dès la maternelle, les parents et les enfants sont conviés à des réunions explicatives sur le sujet, et des psychologues sont mis à disposition des familles pour en parler. Du coup, lors des réunions ministérielles, avez-vous discuté d'un dispositif pro actif dans en France ? Aussi, est-ce que l'approche est différente en fonction des problèmes sociétaux spécifiques ?

Les pays sont différents, l'éducation est différente. En France, c'est une vieille culture qui s'est construite différemment que d'autres pays, on ne peut pas parler à un français comme on parle à un américain. Certaines méthodes en France ont été abandonnés, alors que dans des pays anglo-saxon, cela fonctionne très bien. Par exemple, aux États-Unis, il organise une grande réunion avec les intimidateurs et l'élève cible en disant « on est tous amis » et cela fonctionne, mais pas en France.



1^{ER} TEMPS DE FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE **4/5**

L'école française est particulière, et nous n'avons pas l'ambition de la changer. La méthode de la préoccupation partagée, construite avec M. Bellon, est adaptée au système français, il n'est pas possible d'implanter une méthode qui ne fonctionne pas, on doit respecter et adapter la méthode à l'écosystème français et la sensibilité française.

Investir les parents dans cette problématique permet de créer une symbiose avec les parents, sans forcément prévoir des sanctions juridiques.

Il faut être pro actif dans le cadre, et du côté des adultes mais pas du côté des enfants. Les expériences sont des ressources qui permettent de constater les éléments qui fonctionnent. Les équipes « bien être » dans les établissements ont vocation à être attentifs aux élèves et aux collègues.

Ne faut-il pas plutôt sensibiliser les parents et les enseignants en amont ? Le contexte est insécurisant pour les enfants, on ne prend pas en considération l'enfant, sa parole et ses besoins, mais davantage les résultats scolaires. Finalement, c'est le système qui encourage le harcèlement. Pourquoi ne pas outiller les parents à détecter les cas de harcèlement ?

C'est le problème du système français, l'élève n'est pas au cœur du système. On pense que l'on peut remplir un cerveau sans prendre en compte l'état général de l'enfant. S'il ne va pas bien, il ne peut pas apprendre, le bien-être de l'enfant est fondamental.

Je suis conteur et en fauteuil roulant, je mets en place des visites dans les écoles pour échanger sur l'interdépendance et les différences avec les contes. Tout le monde arrive à trouver sa place, et l'intimidé aussi.

Quand on incarne ce qu'on dit, on est convainquant auprès des enfants. Porter ce qu'on dit avec des témoignages touchent les enfants, la sensibilisation est intéressante. Finalement, ce qui va être efficace, c'est tout ce qui sensibilise à la souffrance de l'élève cible, et au respect du vécu, ce qui marche moins bien c'est les leçons de moral.

On considère qu'il y a du harcèlement, quand il y a un groupe. Pour le cyber-harcèlement, cela peut être aussi des messages privés à répétition, pourtant le groupe n'est pas présent. Est-ce que le harcèlement à l'école

s'accompagne souvent cyber-harcèlement, même sans la présence d'un groupe ?

Souvent, dans le cyber-harcèlement, il y a aussi la présence du groupe, les effets de groupe sont même multipliés.

On parle beaucoup d'intimidation aux collèges et aux lycées, mais est-ce possible de faire de la sensibilisation à l'école primaire et à quel âge ça serait percutant de faire de la sensibilisation ?

Le phénomène d'harcèlement commence très tôt, cela existe aussi en école maternelle et primaire. La meilleure prévention est l'intervention précoce. La prévention, finalement c'est l'éducation et elle arrive dès le départ. La méthode de préoccupation partagée est adoptée à partir du CM1, or, dans les équipes formées, il y a une directrice qui l'avait appliquée en maternelle, en l'adaptant à l'âge, et cela a très bien fonctionné.

Il faut ré-individualiser l'enfant, et adapter la prévention à l'âge, sans jamais appliquer le monde des adultes au monde des enfants.

Au niveau de la dynamique du groupe, pourrait-on rapprocher cela de l'expérience de 1000 grammes, concernant la surenchère des actions ?

Quand un enfant est pris pour cible dans une classe et que l'enseignant ne réagit pas, l'enfant ne peut pas se dresser contre ça. Avec les enfants, on offre une contre expérience de milles grammes, il faut réserver cette expérience aux élèves qui sont capables de le penser.

J'ai bien compris, qu'il n'y avait pas de profil de harceleurs ou d'harcelés, mais y-a-t-il un contexte favorable pour devenir harceleurs ? Par exemple, la fragilité familiale, un sentiment d'exclusion... Et pour les harcelés ? Par exemple, des personnes qui zozote...

Je me refuse de voir les choses comme ça, de manière empirique et pragmatique, car sans s'en rendre compte, on rejoint le point de vue de l'intimidateur. On doit s'interdire de raisonner comme ça. Il existe des élèves qui ont des particularités, et qui ne sont pas harcelés, les enfants passent par toutes les cases. Par exemple, on disait à un élève qu'elle avait de gros doigts, c'est un prétexte. Il ne faut pas chercher dans la spécificité de l'enfant, ce sont les enfants de tout le monde et les nôtres.

1^{ER} TEMPS DE FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE **5/5**

Ils sont dans un contexte de peur, et se rallient du côté des plus forts, car ils n'ont pas confiance en eux, car aucun enfant à confiance.

Aussi, par exemple, un référent harcèlement a été contacté par une mère dont l'enfant était victime d'harcèlement, et elle rajoute : « vous comprenez, il est un peu efféminé », elle tombe finalement dans le piège des intimidateurs. Quand quelqu'un va être cible, on va chercher des raisons et on oublie l'effet systémique, l'effet de groupe, et que l'on peut basculer d'un côté à l'autre.

La CSF va faire parvenir des outils, mais existe-t-il des choses sur YouTube ou des sites internet ?

Il existe le site www.centreresis.org, dont il y a une partie ressource avec des vidéos, et des conférences en ligne, il y a aussi la possibilité de contacter la chargée de mission du centre.

Comment peut-on reconnaître ou diagnostiquer que notre enfant est intimidé ?

Les parents sont souvent les derniers à se rendre compte, il faut une vigilance croisée entre les adultes, et donc une meilleure communication entre l'établissement et les parents en établissant des liens sains entre personnels de l'établissement et la famille. Pour détecter, il faut pouvoir partager une préoccupation entre les adultes, et partager la même éthique. C'est très dur pour les parents qui ne voient pas la situation de leurs enfants.

J'ai deux petites filles, et je pense que les grands parents sont plus à l'écoute que les parents, car ils n'ont pas les mêmes rôles.

Les grands parents ne sont plus dans l'éducation et la pression que vivent les parents. Dans cette pression, il doit manquer le temps de l'observation. Les grands parents sont plus dégagés et ils ont plus de temps pour observer. C'est un très beau rôle et c'est important de solliciter les grands parents.

Secteur EPI

SECTEUR ÉDUCATION PARENTALITÉ

1/3

Participants : Mélanie, Janine, Annie, Françoise, Célestine, Johan, Charlotte

Annie Giroud et Camille Giraudet, binôme du coût de la scolarité 2021, ont réalisé une lettre à adresser aux conseils régionaux pour connaître les aides et les dispositifs mis en place dans leurs régions. Ces informations serviront à la réalisation des chapitres « aides régionales » et « transports scolaires ».

Nous souhaitons l'envoyer rapidement et le renvoyer avant les élections départementales. Si nous avons peu de réponse, nous compléterons par des appels téléphoniques.

• Outils communication secteur éducation/parentalité

Intervention de Célestine Cassé

La commission communication de La CSF est composée de salariés et de militants. L'objectif de cette commission est de travailler au niveau national sur le plan de communication et la réalisation d'outils.

L'année dernière, un questionnaire a été envoyé au réseau pour recenser les besoins en communication interne et externe. Certaines unions locales CSF faisaient le constat qu'il y avait peu d'outils présentant les différents secteurs, alors que des outils existaient déjà sur la présentation générale de La CSF.

La commission a fixé trois objectifs de travail :

- Réaliser un kit de communication (en format papier et digital)
- Avec une présentation spécifique de chaque secteur (en format papier et digital)
- Créer une équipe « Facebook », avec des référents pour que les informations entre le local et national soient relayés pour une meilleure visibilité des actions.

L'idée est de renouveler les outils de communication pour relancer les commandes d'outils au moment du congrès. Le secteur éducation rappelle que l'outil vidéo peut-être un format intéressant pour faire connaître La

CSF, en diversifiant les supports, on touche un public plus large. Annie prend notamment l'exemple d'ADF, qui accompagne la signature de mail par un lien vidéo de présentation.

Les référents Facebook devraient participer à une formation pour réaliser des vidéos courtes avec des outils gratuits, mais cela doit s'organiser par étape.

La commission communication souhaite donc que chaque secteur réalise un outil spécifique à destination des familles et des partenaires.

Au niveau de l'éducation, il existe un outil de communication UPE-CSF, il peut être intéressant de réaliser un outil sur l'AES-CSF, car beaucoup d'UD organisent ces actions et des revendications sont portées.

La question est donc : Comment présenter les actions éducation de La CSF ?

- Au départ, Célestine propose trois approches : Accompagnement éducatif et scolaire, Parentalité et Petite enfance.
- Le secteur a donc pensé de reprendre les 3 termes du nom du secteur : Éducation, Parentalité, Intégration. Le terme d'intégration se pose, car il s'entend au sens large, et nous nous sommes posé la question de l'utilité d'utiliser ce terme pour présenter nos actions.
- L'idée est donc de faire 2 ou 3 volets, et de présenter les actions du terrain dans ces 2 ou 3 volets, l'objectif est de promouvoir ces actions, et inciter les familles à adhérer à La CSF.
- Le secteur éducation rappelle aussi l'intérêt d'adhérer à une association au niveau national, et l'intérêt de présenter la transversalité de La CSF, les adhésions prennent sens dans la force vive du réseau national et des revendications que La CSF porte.
- Nous rappelons l'importance d'utiliser des mots accessibles et compréhensibles à toutes les familles, et non pas utiliser le jargon de La CSF. Attention ! Il ne faut pas aussi oublier les valeurs et les objectifs de l'association non plus. Nous avons notamment échangé sur le terme « accompagnement éducatif et scolaire » ou « aides aux devoirs », mais nous

SECTEUR ÉDUCATION PARENTALITÉ

2/3

souhaitons garder notre approche globale d'éducation populaire, avec la place des familles au cœur de ces actions, aussi, car ce sont des bénévoles et des familles qui organisent ces ateliers et non des professionnels de l'éducation.

- Nous avons décidé de ne pas lister les actions de La CSF, car nous risquons de nous enfermer dans une démarche de « prestations de service » et ce n'est pas ce que l'on veut porter à La CSF. Nous choisissons donc de présenter les grandes actions du secteur éducation/parentalité.
- La communication est différenciée pour les partenaires locaux et les familles, ce n'est pas le même message.

Comme méthodologie de travail, nous avons choisi de le faire en deux temps :

- D'abord, choisir les actions à aborder, et les différents items. Nous avons notamment pensé aux actions AES-CSF, UPE-CSF, les ateliers sociolinguistiques et peut-être les crèches, et pour les items, nous avons pensé à : Éducation, Parentalité, Petite Enfance ou Intégration.
- Johan et Charlotte vont faire un modèle de présentation, puis nous discuterons ensemble lors d'une prochaine réunion de secteur, sur ce modèle et notamment sur l'utilisation des mots.

• Présentation de la vidéo UPE-CSF

Nous avons visualisé la vidéo de présentation de l'UPE-CSF qui a pour objectif de présenter l'UPE-CSF et ses actions, et faire adhérer de nouvelles familles. Pour rendre la vidéo dynamique, des images de réunions, de parents et d'enfants ont été utilisés. Le bémol, c'est qu'on ne peut pas reprendre ces images sans autorisation, car on perçoit clairement les visages.

Les membres du secteur ont été assez gêné par certains points :

- Il y avait une confusion avec les actions d'accompagnement éducatif et scolaire.

- Certains témoignages étaient récités comparés à la deuxième partie de la vidéo, donc moins naturels.
- Les témoignages de Johan et Charlotte étaient trop enthousiastes, moins naturels, peut-être raccourcir ces parties.
- Une enfant témoigne également, il serait peut-être nécessaire de retirer ce témoignage et d'ajouter deux témoignages courts de parents.

L'idée est donc de modifier la vidéo et de l'envoyer au réseau et surtout aux structures d'UPE-CSF courant mai 2021 pour qu'ils puissent communiquer sur les actions et recruter de nouveaux parents d'élèves.

• Formation harcèlement scolaire

Un premier temps de formation a été organisé avec l'intervenante Marie Quartier, spécialiste des questions relevant du harcèlement scolaire. Elle a présenté le harcèlement scolaire par l'approche systémique, en apportant des éléments de réponses sur les choses à mettre en place si un enfant ou un jeune est harcelé, harceleur ou intimidateur.

Mélanie était présente lors de ce temps de formation avec deux parents, elle a apprécié l'approche psycho-sociale du harcèlement et la présentation de l'impact psychologique de celui-ci sur les élèves. L'intervenante a bien su décortiquer un fonctionnement de groupe. A la

SECTEUR ÉDUCATION PARENTALITÉ

3/3

suite de ce premier temps de formation, l'UD67 ont eu l'idée d'identifier des parents ressources harcèlement qui pourront aider les parents dont les enfants sont harcelés, dans le but de les accompagner dans leurs démarches. Le temps que les formations auprès des professeurs aient lieu, il faut que La CSF puisse agir et les parents référents ou l'organisation de conférence débat auprès des parents peuvent-être des pistes d'action.

Pour le 3^{ème} temps de formation sur la thématique « La CSF et le harcèlement scolaire », nous prévoyons d'aborder plusieurs points : d'abord, présenter les dispositifs existants de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement dans l'objectif de guider/d'accompagner les familles rencontrant ces problématiques, et penser collectivement à un outil pédagogique à réaliser pour lutter contre le harcèlement.

• Groupe de travail « laïcité & vivre ensemble »

Un modèle de feuille de route a été réalisé, il servira de support de discussion pour le groupe de travail « laïcité et vivre ensemble ». Il y a eu peu de retour pour le moment, Annie et Janine vont, peut-être y participer.

Nous prévoyons donc de relancer l'appel au groupe de travail, et veillez à ce qu'il soit diffusé sur internet et sur l'extranet.

• RSA jeunes, RAJ et audition

Pour échanger sur le RSA jeunes ainsi que sur le Revenu Autonomie Jeune, La CSF a sollicité de nombreuses personnalités politiques dont le député, François Ruffin. Pendant la réunion de secteur, il a répondu favorablement à la demande, et une audition sera bientôt organisée.

Le RSA jeunes pose de nombreux débats :

- Au sein de l'UD 38, des débats ont eu lieu sur cette aide, en rejoignant le débat de l'argent de poche donné aux enfants.
- Cette accompagnement financier doit absolument s'accompagner d'un accompagnement humain. Il y a urgence à donner aux jeunes une perspective de formation et d'avenir.
- Dans le RAJ, la dimension de « mener vers l'autonomie » est importante et nécessaire pour les jeunes.
- Le RSA est mieux que rien, mais n'implique pas une évolution réelle et totale.
- Le gouvernement a déployé un revenu contractualisé d'autonomie dans le but d'accompagner les jeunes dans un premier emploi.

A la prochaine réunion, nous modifierons les dernières parties sur le bilan et les perspectives liés au rapport d'orientation du dernier congrès. La prochaine réunion aura lieu le 7 mai à 14h00.

CONSULTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES

AVIS DE LA CSF SUR L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Présents : Christophe Hemous, Johan Jousseau, Charlotte Barre

L'inspection générale des finances et des affaires sociales a été missionnée pour étudier les dépenses des familles, les charges associées aux enfants, les redistributions et notamment sur un dispositif en particulier, l'allocation de rentrée scolaire. Christophe Hemous déclare que l'objectif n'est pas de réduire les dépenses ou de contrôler cette allocation, mais d'échanger sur les calibrages, et l'adaptation de l'ARS en fonction des âges.

Dans ce cadre-là, La Confédération Syndicale des Familles a été interrogée lors d'un entretien d'une heure en vidéo-conférence le 30 avril 2021. Elle a rappelé la réalisation du dossier annuel « coût de la scolarité », et sa méthodologie de travail (Envoi d'une liste de fourniture scolaire type aux familles, les familles relèvent les prix en précisant le niveau scolaire, puis le total du coût de la rentrée scolaire en fonction des niveaux scolaire est réalisé). Elle a également présenté les montants des dépenses de la rentrée scolaire de 2020, du CP au lycée professionnelle.

La CSF accompagne de nombreuses familles bénéficiaires de l'ARS, et à travers cela, elle constate que cette aide est précieuse et essentielle, elle touche environ 3 millions d'enfants et elle a vocation à couvrir les dépenses scolaires de rentrée, mais aussi celles tout au long de l'année. Généralement, en primaire, le montant de l'ARS couvre les dépenses de la rentrée scolaire et tout au long de l'année, en collège, elle couvre les dépenses de la rentrée scolaire, et en lycée, elle ne couvre pas les dépenses de la rentrée scolaire, surtout en lycée professionnel.

Aussi, La CSF fait remarquer que la prise en compte de l'âge pour l'ARS et non du niveau scolaire n'est pas adéquate : on ne prend pas en compte les jeunes de plus de 18 ans au lycée, notamment les redoublants, ni les enfants de 3 à 6 ans, alors que depuis quelques temps,

l'École est devenu obligatoire à partir de 3 ans.

La CSF a également échangé sur les aides financières proposées par les collectivités territoriales, notamment les aides pour les équipements professionnels, les équipements numériques, la cantine scolaire, les transports scolaires... Il existe de grandes disparités en fonction des territoires, et ce sont bien des choix politiques des élus locaux. La CSF revendique une cohérence au niveau national et des aides uniformisées.

Aussi, La CSF déclare que la revalorisation de l'ARS en 2020 était une bonne nouvelle, mais au regard des nouvelles dépenses obligatoires en lien avec la crise sanitaire (masques et gel hydro alcoolique), cette augmentation ne comblait pas la totalité des dépenses de la rentrée scolaire et celles tout au long de l'année.

D'autre part, La CSF a échangé sur la question des bourses, notamment celle du collège et du lycée. Comparé à l'ARS, moins d'enfants et jeunes peuvent bénéficier d'une bourse et les montants restent assez bas. Par conséquent, la bourse ne répond pas aux dépenses liées à la scolarité tout au long de l'année. La CSF rappelle que l'ARS est importante pour l'égalité des enfants et des familles face à la scolarité, d'autant plus, que celle-ci doit être gratuite, laïque et obligatoire.

Après avoir échangé sur l'évolution quasi-similaire entre le montant de l'ARS et de l'inflation d'une année sur l'autre, La CSF a fait part de sa volonté à ce que les fournitures scolaires soient considérées comme des produits de premières nécessités, donc avec une TVA à 5,5 % et non à 20 %.

A la fin de cet échange, Monsieur Hemous a proposé à Johan Jousseau, Secrétaire Confédéral éducation, parentalité et Charlotte Barre, chargée de mission éducation, parentalité, d'échanger à nouveau, de manière plus globale, sur le système des aides aux familles, la conciliation vies professionnelles et vies familiales, la petite enfance etc. Prochainement, il enverra une liste de thème a abordé lors d'un prochain échange.

Synthèse des questionnaires ASL CSF (ateliers socio linguistiques)

UN PREMIER ACCÈS À LA LANGUE FRANÇAISE ESSENTIELLE POUR LES FAMILLES

1/4

I. Enquête sur les Ateliers Socio Linguistiques à La CSF

Au moins 15 structures CSF mettent en place des ateliers socio linguistiques. Nous avons à ce jour reçu 9 retours d'enquêtes de CSF ayant des activités de FLE (Français Langue Etrangère) : Nîmes, Aulnay-sous-bois, Nancy, Soissons, Moulin, Tours, Montbéliard, Rouen et la Flèche.

Nous recensons 5 autres structures qui des activités similaires : Bayonne, Sartrouville, Chambéry, Montpellier et Toulouse.

Contexte de l'enquête

Une enquête détaillée a permis d'établir un bilan quantitatif et qualitatif. L'objectif de cette synthèse est de, tout en rappelant les données quantitatives, d'observer et d'analyser le fonctionnement de ces actions au sein de La CSF.

Les origines de la mise en place des ASL

La quasi-totalité des ateliers socio linguistiques ont été mises en place suite aux demandes des personnes vivant sur le quartier ou sur l'analyse des bénévoles et militants que des actions linguistiques manquaient sur les territoires où agit La CSF.

II. Le rôle des ASL à La CSF : une action militante en complément des organismes de formation spécialisées

Les CSF qui mettent en place des ateliers socio linguistiques ne sont pas reconnus à l'être. Hormis deux ou trois associations, elles n'ont pas vocation à réaliser le même travail et le même accompagnement sur l'apprentissage du Français.

La CSF s'inscrit donc en complément du travail réalisé par les organismes de formation. Son rôle est d'accompagner les adultes dans l'apprentissage du français mais également dans l'ensemble de leurs démarches administratives (impôts, assurances, sécurité sociale, ..) mais aussi dans leurs fonctions de parents (travail sur les questions scolaires).

Le travail linguistique réalisé par la CSF est donc moins approfondi que celui réalisé par les organismes de formation agréés, mais il n'en est pas moins essentiel.

L'encadrement des ASL : une action militante !

Sur 10 heures d'enseignements auprès d'apprenants, 7h30 sont réalisées par des militants ou des bénévoles. L'engagement de ces militants, est souvent important car il est associé à des causes et des engagements humanistes. La principale motivation des militants et enseignants est de permettre à toutes les personnes résidant sur le territoire Français de se sentir pleinement citoyen et acteurs de leur vie.

Certains mettent en avant la dimension politique de leur engagement.

Les ASL CSF ont peu de moyens

Seul trois organisations CSF ont un budget supérieur à 4500 euros par an. Cette donnée s'explique par le faible recours au salariat (entre 0.05 à 0.40 ETP) et aux demandes de subventions auprès des financeurs publics. Cette absence de moyens pose beaucoup de problèmes car beaucoup d'actions menacent de s'arrêter. En 2019 et 2020, deux structures (Gagny et Castelnau-dary) ont dû (à Tours) sont fortement fragilisés et sont susceptibles chaque année de s'arrêter.

Toutes les CSF effectuent leurs ateliers sociolinguistiques dans leurs locaux. Cela représente un atout non négligeable, car les CSF ne sont pas soumises à la concurrence avec d'autres structures ou au changement de destination d'un lieu.

III. Les caractéristiques des personnes présentes aux ASL

Nombre de présents aux ateliers et assiduité : des résultats très disparates. On observe que le fonctionnement des actions varie fortement d'une CSF à l'autre. De façon générale les CSF avec peu ou pas de budget comptabilise en moyenne 10 à 30 personnes régulière à l'année. Pour les CSF ayant des financements plus importants le nombre participant s'établissent entre 30 et 100 personnes. Sur l'ensemble des CSF ayant répondu au questionnaire, on comptabilise une moyenne de plus de 350 personnes

Synthèse des questionnaires ASL CSF (ateliers socio linguistiques)

UN PREMIER ACCÈS À LA LANGUE FRANÇAISE ESSENTIELLE POUR LES FAMILLES

2/4

apprenantes par an. Dans l'attente des derniers résultats nous estimons le nombre de participants à 500 (minimum) par an sur l'ensemble des territoires de La CSF.

Ce chiffre peut être lu de plusieurs façon différentes : c'est à la fois un faible nombre au regard de ce qui se fait partout sur le territoire, et en même temps un nombre important au prorata des actions menées par La CSF et du nombre de personnes touchées.

Au niveau du taux de présence, les personnes assidues représentent environ la moitié de la totalité des participants, soit 59 %. C'est un chiffre dont on peut effectuer une double lecture :

- D'abord c'est positif car nous savons que les apprenants ont fréquemment des problématiques multiples (financières, économiques, administratives...) et les cours de français passent logiquement au second plan
- Ensuite c'est insuffisant car les engagements ne sont pas suffisamment respectés. Il est alors difficile d'organiser et calibrer des cours quand il y a une incertitude sur le nombre de personnes présentes. Cela peut également renvoyer à une attitude de consommatrice et individuelle. On consomme les cours sans engagement plus important.

Une grande majorité des apprenants sont des apprenantes

Trois personnes sur quatre bénéficiant des ASL sont des femmes. Beaucoup d'entre elles sont des femmes de plus de 45 ans qui résident sur le territoire Français depuis plus de 6 ans. Elles sont longtemps restées à l'intérieur de leur communauté sans apprendre réellement les fondements de la langue française. La volonté de socialisation, de gestion du quotidien (administratif notamment) et le suivi de la scolarité sont les principales motivations de ces femmes.

Pour beaucoup d'entre elles les ASL ne sont pas seulement des cours de français, cela représente aussi un moment privilégié pour échanger et débattre avec d'autres.

Les « autres » publics (45 %) des ASL sont plus jeunes et plus mixtes. Ils viennent à part égale du Maghreb, des pays d'Asie de l'est (Bangladesh, Inde, Sri Lanka) et du Moyen Orient. Une personne sur deux de ces publics ne bénéficie pas d'une situation régulière. Leur principale préoccupation est réussir les tests visant à obtenir la nationalité Française. Une petite minorité de personnes (10 % de l'ensemble des apprenants) sont des réfugiés politiques.

Un niveau Français très hétérogène

Le niveau de français est d'après nos retours d'enquêtes très hétérogène. 24 % des personnes maîtrisent assez bien le français oral, plus de la moitié (51 %) pratique le français assez peu et le maîtrisent très partiellement. 25 % maîtrisent pas du tout le français. Au regard des résultats, il n'y a pas spécialement de corrélations entre le niveau en Français des apprenants et leurs origines ou leurs âges. On remarque uniquement que le niveau est légèrement « meilleur » chez les personnes présentes sur le territoire depuis plus de 2 ans.

Pour faire face à cette caractéristique, toutes Les CSF sans exception ont créé des groupes de niveau entre 6 et 10 personnes (pour 90 %) ou de 0 à 5 (pour les 10 % restants).

La volonté des CSF de faire des petits groupes correspond à la volonté de faire progresser rapidement et efficacement les apprenants.

IV. Vers plus d'autonomie avec La CSF

Les besoins qui motivent les personnes apprenantes : une volonté exclusive d'inclusion

Les responsables des ASL nous ont transmis les motivations des apprenants.

Les motivations sont les suivantes :

- pouvoir dépasser les difficultés de la vie quotidienne et sociale : se déplacer, (transports, permis de conduire), consommer,..
- avoir accès aux droits (lire, comprendre et remplir des formulaires)

Synthèse des questionnaires ASL CSF (ateliers socio linguistiques)**UN PREMIER ACCÈS À LA LANGUE FRANÇAISE
ESSENTIELLE POUR LES FAMILLES****3/4**

- communiquer, échanger avec ses voisins, participer à la vie du quartier
- pouvoir s'insérer dans le quartier : introduire la culture, les loisirs, le livre dans la famille
- pouvoir jouer son rôle de citoyen
- trouver un emploi ou une formation
- on constate qu'il y a une volonté forte de la part des apprenants de s'intégrer pleinement dans la société civile et d'y participer activement.

Le contenu des cours : une diversité répondant aux problématiques de la vie quotidienne

Les cours répondent à des objectifs multiples : l'inclusion des personnes dans la société, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, le soutien à la parentalité et la création de liens sociaux. Cette volonté de donner le maximum d'outils et de soutiens aux personnes accompagnées est une caractéristique centrale de La CSF.

Une dimension parentalité et école

Les trois quart (72 %) des apprenants sont parents d'enfants et adolescents à l'école, au collège ou au lycée.

Beaucoup d'apprenants (mais aussi enseignants et militants) indiquent qu'il est fondamental (ou très important) en tant que parent de s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants.

En apprenant le Français, les personnes se réjouissent de pouvoir suivre la scolarité de leurs enfants. Parfois ces « petites » choses comme « vérifier les devoirs à faire » ou « suivre le carnet de correspondance » ou « discuter avec les professeurs » sont vécus comme des grandes victoires par les parents.

Les militants et enseignants ont également à cœur d'intégrer la dimension parentalité-scolarité dans les cours qu'ils organisent. L'identité familiale de La CSF est fortement appréciée par les apprenants et constitue une de leurs motivations principales à poursuivre régulièrement des cours.

Les connaissances de l'organisation scolaire par les militants représentent une réelle plus value pour les apprenants.

V. La place de La CSF nationale dans ces actions

L'ensemble des responsables des ASL-CSF ont des attentes vis-à-vis de La CSF nationale. Trois aspects sont soulevés :

- La construction d'outils de formation
- La mise en place de formation sur le terrain en direction des militants, professionnels et enseignants
- La représentation de La CSF dans des instances nationales et la participation à des groupes de réflexion et militants

Jusqu'à présent éloigné de l'organisation nationale, les groupes ASL verraient d'un très bon œil l'investissement du confédéral dans le développement et le renforcement des actions liées à l'alphabétisation, l'inclusion et l'insertion. L'enjeu pour La CSF nationale est maintenant de savoir quelles actions concrètes proposer au réseau.

Les revendications portées par La CSF

Nous avons interrogé quelques responsables CSF des ASL et ils nous ont évoqué comme principales revendications :

- Régulariser de façon large toutes les personnes étrangères présentes en France. Cette régularisation doit être générale et non catégorielle, pour prendre en compte des situations aussi diverses que, par exemple, celles des jeunes majeurs, des travailleurs et travailleuses sans papiers, des parents d'enfant scolarisés, des personnes déboutées...
- Délivrer un titre unique et stable, donc nécessairement pour plusieurs années et autorisant à exercer toute activité professionnelle.
- Harmoniser et simplifier profondément les procédures d'accès aux droits, le « blocage de la machine administrative » résultant bien avant la crise sanitaire

Synthèse des questionnaires ASL CSF (ateliers socio linguistiques)**UN PREMIER ACCÈS À LA LANGUE FRANÇAISE
ESSENTIELLE POUR LES FAMILLES****4/4**

de la complexité des catégories et critères d'accès aux droits.

- Construire l'égalité des droits pour toutes et tous en matière d'accès au travail et à la protection sociale, indépendamment du statut administratif ou de la nationalité.

Pistes d'actions et stratégie à définir

Réaliser un nouveau questionnaire plus centré sur les attentes des structures auprès de La CSF nationale

- Créer des contenus de formation et un plaidoyer avec l'appui d'un groupe de travail
- Inviter un ou deux responsables ASL à participer au secteur Education
- Intégrer La CSF à des groupes d'études pour alimenter le réseau de réflexions / revendications
- Nouer des partenariats avec les structures proches idéologiquement et dans l'action que La CSF : la Cimade , l'ANCLI (agence nationale de lutte contre l'illettrisme) ou encore France Terre d'Asile
- Diffuser les résultats de l'enquête au réseau
- Créer un guide visant à la création d'actions type ASL

Après ces retours : que faire ?

L'ensemble de ces retours constituent une matière importante pour notre organisation.

Ce champ d'activité doit être réinvesti par le national car il s'agit d'une activité mise en place dans 10 régions en France, et que cela concerne au moins 500 personnes apprenantes et que beaucoup de structures ASL CSF sont menacées aujourd'hui de fermer.

Envoyez-nous vos retours :

Envie de participer ou d'avoir des informations sur les actions ASL à la CSF, n'hésitez pas à contacter La CSF nationale. Nous espérons organiser prochainement un temps d'échange avec l'ensemble des référents sur ces questions.

Contacts :

Johan Jousseume
jjousseume@la-csf.org
07 83 99 38 26
Charlotte Barre
cbarre@la-csf.org

PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL « LAÏCITÉ, CITOYENNETÉ ET VIVRE ENSEMBLE »

La CSF a pu observer depuis quelques années :

- Les attaques terroristes de la fin d'année 2020 nous ont glacé le sang. Comme réponse à ces actes ignobles, le gouvernement a choisi d'axer sa politique autour du volet « laïcité » avec la proposition de « loi visant à renforcer les principes républicains ».
- De nombreux mouvements de contestation (nuit debout, black lives matter, gilets jaunes...) et des manifestations dénonçant : les violences faites aux femmes, la réforme sur les retraites, le manque de moyens humains et matériels dans les établissements de santé, le manque de pouvoir d'achat, les violences policières....

Ces contestations illustrent une réalité : les gens vivent de plus en plus de difficultés sur de nombreux pans : financier, professionnel, sociale et sociétale...

- En 2019, les populations ont connu un chamboulement totalement avec l'apparition du virus Covid19. Entre confinement, couvre-feu, attestations, annonces diverses... Les populations ont changé leurs modes de vies, et confinement oblige, nombreux ont connu la solitude et un repli sur soi. A contrario, de nombreuses initiatives locales et solidaires ont été organisés auprès des personnes âgées, des enfants et des jeunes... Ce virus constitue une double peine pour les populations notamment pour les populations les plus fragiles. Nombreuses sont celles qui se sont retrouvés au chômage ou chômage partiel. Des petites entreprises qui ont fait faillites, les professionnels de la restauration et de la culture qui ont aussi été très impactés... Beaucoup de familles, en ville principalement ont dû supporter cette situation dans un petit logement.

A partir de ces différents constats, La CSF s'est interrogé sur :

**Comment mieux vivre ensemble ?
Comment faire société ?
Quel rôle pour les associations
d'éducation populaire ?**

Le secteur éducation, parentalité, intégration CSF a donc choisi de mettre en place un groupe de travail au niveau national pour échanger sur toutes questions relevant de la laïcité, de la citoyenneté et du vivre ensemble.

La création de ce groupe de travail permettra de :

- Echanger sur les pratiques de La CSF sur le vivre ensemble
- Avoir une visibilité auprès des institutions sur les principes portés par La CSF
- Permettre aux militants et adhérents de se positionner sur les questions de vivre ensemble et sur les principes de laïcité
- Informer, échanger, débattre sur les pratiques à mettre en œuvre au sein de La CSF

Si vous souhaitez avoir davantage d'informations sur le groupe de travail « laïcité, citoyenneté et vivre ensemble », n'hésitez pas à contacter : jjousseau@la-csf.org ou cbarre@la-csf.org,

MÉTHODOLOGIE DE PROJET

Ou comment passer d'une idée collective à son écriture et son financement

L'ÉLABORATION, LA CONDUITE, L'ÉVALUATION ET LA BUDGÉTISATION D'UN PROJET

Régulièrement, notre réseau associatif construit des projets avec les familles dans des objectifs conformes aux valeurs de La CSF et sur toutes les thématiques du quotidien : éducation, logement, consommation, culture, ...

La réussite de tout projet ne dépend que du sens et du contenu de sa préparation.

Mettre en place un projet nécessite une réflexion collective : analyser les besoins, décider de contenus réalistes et concrets, se donner les moyens humains, techniques, et financiers nécessaires à la construction du projet et prévoir, dès le début, les indicateurs qui permettront par la suite de procéder à l'évaluation du résultat.

Cette formation vise à vous accompagner dans la construction de projets viables et conformes aux attentes

des partenaires et financeurs pour permettre par la suite la réalisation de votre objectif.

La question plus spécifique de la budgétisation de l'action constitue un point souvent sensible dans la construction d'un projet. Cela paraît souvent compliqué, voire fastidieux d'autant que cela prend un temps que nous souhaiterions plus utiliser pour rencontrer les familles mais c'est une étape indispensable car rares sont les projets qui peuvent se passer de financement !

Monter le dossier d'un projet – contenu et financement – reste une action importante, une véritable décision politique de la structure et implique une connaissance des partenaires et financeurs pouvant nous aider d'autant que la centralisation des demandes et les dossiers de demandes de subventions à remplir directement en ligne sur Internet ne sont pas des facteurs de facilitation.

OBJECTIFS

- Construire un projet dans le cadre des valeurs de La CSF,
- Comprendre les différentes étapes d'un projet : objectif, descriptif, moyens, ...
- Réfléchir aux critères d'évaluations qualitatifs et/ou quantitatifs.
- Apprendre à lier projet et budgétisation.
- Comprendre le mécanisme des financeurs et les logiques complémentaires.

PROGRAMME

- Pourquoi & comment construire un projet .**
- Pourquoi partir d'une idée collective : les valeurs de La CSF.
 - Les différentes étapes d'un projet : descriptif, objectif, contenu, moyens, ...
 - La répartition des rôles et des compétences de chacun.
- Prévoir les critères d'évaluation d'un projet.**
- Pourquoi & comment budgétiser un projet.
 - Comment construire un budget ?
 - Connaître les clés de répartition des différents postes de coûts.
 - Les incidences des budgets d'actions sur le budget prévisionnel global.
 - Les financeurs et les justificatifs.

**MARDI 18 MAI 2021
10 H - 12 H 15**

COMMUNIQUER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Communiquer sur les réseaux sociaux est désormais indispensable, pour gagner en visibilité et développer une notoriété pour attirer de nouvelles personnes.

Les réseaux sociaux sont aussi un excellent outil pour promouvoir des actions et faire adhérer le public aux idées et valeurs défendues.

Cependant, pour atteindre ces objectifs, il est important de bien ficeler son plan de communication sur ces réseaux : il est nécessaire de publier régulièrement, de répondre aux internautes et d'analyser toutes les communications menées par ce biais.

Nous vous proposons cette formation divisée en trois parties et organisée en visio-conférence

OBJECTIFS

- **Connaître les principaux réseaux sociaux, leurs spécificités et leurs publics.**
- **Définir sa stratégie sur Facebook.**
- **Savoir définir les contenus à publier.**
- **Donner de la visibilité sur Facebook.**

PROGRAMME ET DATES

Thématiques	Objectifs	Durée	Dates
Les bases Facebook Public : découvre les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les spécificités des principaux réseaux • Connaître les différences entre pages, groupes et profil personnel • Comprendre les parties d'une page et les différentes publications possibles • Gérer les rôles 	2 h 30 (pause de 10 min)	Mardi 1er juin 10 h -12h 30
Définir sa stratégie sur Facebook Public : gère et publie sur une page Facebook	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les étapes d'une stratégie • Définir son contenu pour Facebook • Organiser pour publier régulièrement 	2 h 30 (pause de 10 min)	Mardi 15 juin 14 h – 16 h 30
Augmenter sa visibilité Public : gère et publie sur une page Facebook	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les bonnes pratiques pour augmenter sa visibilité sur Facebook • Rédiger des « posts » attrayants 	2 h 30 (pause de 10 min)	Mardi 22 juin 14 h – 16 h 30

DÉVELOPPER ET/OU CRÉER LES UNIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES - CSF

La formation « développer et créer les unions de parents d'élèves CSF » s'adresse aux structures CSF (UD, sections, UL) qui sont déjà structurées en UPE-CSF et souhaitent se développer, se renforcer ou simplement partager leurs expériences. Elle s'adresse également aux structures qui s'interrogent sur la pertinence de mettre en place et créer ce type d'activité.

En tant qu'association familiale, La CSF a pour ambition de rassembler les familles autour de problématiques communes pour qu'elles proposent des solutions et des revendications. Être parents d'élèves à l'UPE-CSF reflète cette volonté.

Tous les parents ont un rôle à jouer dans la scolarité de leurs enfants. Chacun et chacune ont des avis et des attentes vis-à-vis de l'École. Pour La CSF, ces voix sont importantes et doivent être prises en considération. Les premiers éducateurs que sont les parents, et les autres éducateurs que sont les professionnels de l'éducation se doivent de collaborer ensemble, pour l'épanouissement, la réussite, l'émancipation et la scolarité des enfants et des jeunes.

La CSF est convaincue que le lien entre la famille et l'école aura une influence positive sur les enfants et les jeunes, sur les adultes de demain, et de fait, sur la société toute entière !

OBJECTIFS

- Accompagner les territoires voulant se constituer en UPE-CSF
- Rendre l'UPE-CSF plus lisible dans le réseau
- Faire vivre les revendications de La CSF au sein des UPE et des différentes « partenaires » (établissements scolaires, municipalités, professeurs...)
- Mettre en lien les différentes UPE-CSF au niveau national
- Faire vivre un groupe de parents au sein d'une UPE
- Avoir une cohérence et une vision globale de l'UPE-CSF au national
- Renforcer le réseau CSF sur les questions éducatives et scolaires

**MARDI 8 JUIN 2021
10 H**

DÉVELOPPER OU CRÉER L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF SCOLAIRE A LA CSF

La formation « développer et/ou créer l'accompagnement des AES » s'adresse aux structures CSF (UD, sections, UL) qui ont des activités éducatives type AES (Accompagnement éducatif et scolaire) et souhaitent se développer, se renforcer ou simplement partager leurs expériences mais aussi les structures qui s'interrogent sur la pertinence de mettre en place et créer ce type d'activité.

Les territoires dans lesquels sont implantées Les CSF sont fréquemment des endroits où les enfants rencontrent de nombreuses difficultés scolaires. Ainsi, multiples associations comme La CSF agissent pour améliorer le parcours scolaire de ces enfants et jeunes.

La CSF par ces actions cherche donc à estomper les difficultés scolaires des enfants. L'accompagnement scolaire vient en complément de l'éducation par l'école et par la famille. Les difficultés scolaires sont parfois engendrées par des problématiques sociales ou familiales, mais pas uniquement.

L'approche d'éducation populaire de La CSF consiste donc à explorer avec chaque enfant et jeune sa propre façon d'apprendre et comprendre le monde, chercher avec lui comment il peut progresser et transformer l'apprentissage en plaisir. La CSF croit beaucoup aux méthodes pédagogiques innovantes et diversifiées (créations, jeux, échanges parents-enfants, théâtre forum).

OBJECTIFS

- Mieux appréhender le fonctionnement des AES : contenu, objectifs
- Connaitre les enjeux de l'accompagnement pour les enfants et pour les parents
- Comprendre l'articulation des actions d'éducation populaire et ces objectifs
- Comprendre les logiques d'interventions éducatives dans territoires QPV
- Découvrir une séance type, fiche de poste et suivi d'un enfant dans le cadre des AES
- Echanger sur les objectifs pédagogiques et les méthodes d'évaluations
- Renforcer le réseau CSF sur les questions éducatives et scolaires

**MARDI 16 JUIN 2021
10 H**

ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LA FUITE DE DONNÉES SUR FACEBOOK ?

En 2019, Facebook a corrigé une erreur de sécurité touchant plus de 19 millions de comptes en France. Depuis, cette faille engendre des reventes frauduleuses de données personnelles à prix d'or.

Facebook doit désormais faire face à une seconde phase de ce piratage : la publication sur un forum de piratage informatique de plus de 530 millions de dossiers contenant ces fameuses informations personnelles piratées.

De quelles données personnelles s'agit-il ?

Informations de paramétrage du compte : nom, prénom, mail, tel, ...

Quels sont les risques ?

Utilisation frauduleuse des données personnelles et surtout inscription de votre mail dans les listings de SPAMS et de PHISHING. Attention à bien lire vos mails avant de cliquer !

Comment réagir ?

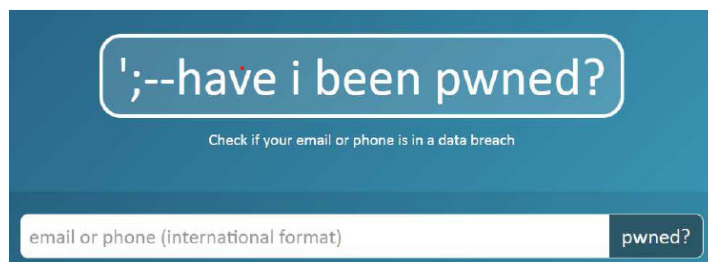
1 | Vérifier si votre compte est concerné.

Une plate-forme en ligne permet de vérifier si vos données n'ont pas été divulguées.

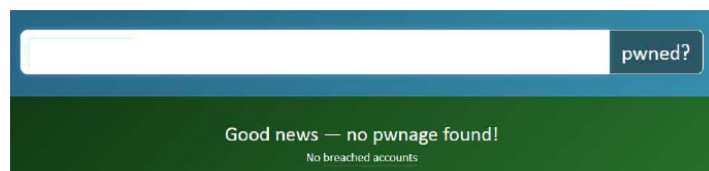
La plate-forme « Have I been pwned? », permet de vérifier si votre compte est concerné.

1 | Suivre ce lien : <https://haveibeenpwned.com/>

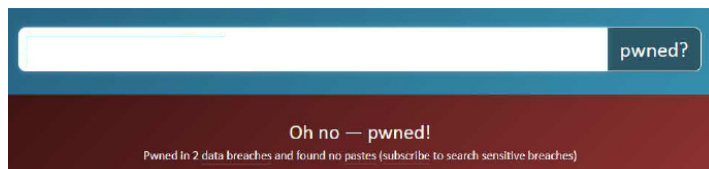
2 | Entrer votre adresse mail ou numéro de téléphone (selon la configuration de votre compte) à la place de 'email or phone' et cliquer sur 'pwned?'



3 | Si vous avez le message suivant 'Good news – no pwnage found ! = vos données n'ont pas été divulguées !



4 | Si vous avez le message suivant 'Oh no – pwned !' = vos données ont été divulguées !



Que faire ?

Changer votre mot de passe FACEBOOK

1. Connectez-vous à votre compte Facebook.
2. En haut à droite, ouvrir 'Compte'
3. Puis 'Paramètres et confidentialité' + 'Paramètres'
4. Onglet 'Sécurité et connexion' + cadre 'Connexion' et changer le mot de passe
= Pour choisir un mot de passe robuste, vous pouvez suivre les conseils de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) qui recommande de choisir des mots de passe comportant au moins 12 caractères composés de majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux.

Un outil est disponible : <https://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide>

5. Pour plus de sécurité, il est recommandé d'activer la 'double authentification' Cadre 'Authentification à deux facteurs' et validez l'option SMS

Pour toute question :
Nicolas PETIT
06.62.52.86.23
npetit@la-csf.org

Facturation des professionnels en établissements de santé

1/2



Lorsque l'on a à faire face à des problèmes de santé, les règles de facturation des professionnels et établissements de santé ne sont pas une priorité ni toujours bien connues des patients. Les établissements de santé, qu'ils soient publics ou privés, ne peuvent pas facturer de façon incontrôlée.

Ils ne doivent facturer que des prestations de soins rendues, ainsi que le forfait journalier hospitalier et certaines prestations que vous leur aurez demandées et dont la liste est strictement limitée.

En cas d'hospitalisation ou de problèmes de santé, le patient est fragilisé, moins vigilant et vulnérable face aux professionnels. C'est pourquoi il semble important de faire un rappel pour informer les usagers des règles opposables aux professionnels et établissements de santé en matière de facturation.

Quelles sont les prestations qui peuvent être facturées en plus des prestations de soins ?

→ Le forfait journalier hospitalier

Le forfait hospitalier représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation. Il est dû pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie. Son montant est fixé par arrêté ministériel. Il est pris en charge dans le cadre des contrats responsables des complémentaires-santé.

→ Les prestations pour « exigence particulière »

Si le patient formule des exigences qui n'ont pas de justification médicale, elles seront évidemment facturées en complément des prestations de soins mais ne seront pas prises en charge par le régime général de la sécurité sociale ; il s'agit des cas suivants (prévus dans le Code de la sécurité sociale) :

- l'installation dans une chambre particulière, si elle ne résulte pas d'une nécessité médicale spécifique (d'une surveillance continue par exemple) ;
- l'hébergement, les repas et boissons des personnes qui accompagnent la personne hospitalisée ;
- la mise à disposition du patient de la télévision, du wifi ou d'un téléphone fixe (location de l'appareil et refacturation des unités téléphoniques majorées dans la limite de 30 %) ;
- les interventions de chirurgie esthétique ;
- les prestations dites « exceptionnelles » ayant fait l'objet d'une demande écrite ;
- le maintien du corps du patient dans la chambre mortuaire de l'établissement au-delà de 3 jours à la demande de la famille.

Attention, toute autre prestation ne pourra être facturée et sera illégale ; par exemple, la facturation d'un supplément pour bénéficier en priorité d'une chambre individuelle, ou encore d'un forfait d'assistance aux démarches administratives (mise à jour de la carte vitale, mise en relation avec la complémentaire santé...).

→ Conditions pour que ces « exigences particulières » soient facturées de façon légale

Demande expresse du patient, information préalable (devis) et facture détaillée

Pour que cette facturation soit légale, la réalisation de ces pres-

Facturation des professionnels en établissements de santé

2/2

Attention : certaines de ces prestations sont parfois regroupées sous des appellations commerciales comme « forfait », « pack », etc., ce qui entretient une certaine confusion avec le forfait hospitalier et qui ne permet pas toujours d'en connaître précisément le contenu.



tations doit impérativement répondre à une démarche volontaire et une demande expresse (voire écrite) de votre part ou de votre famille (avec devis préalable). En aucun cas ces prestations ne peuvent vous être suggérées ou imposées.

Un établissement ne peut donc pas vous imposer la facturation d'une chambre individuelle sous prétexte qu'il ne dispose plus de chambre double disponible et alors même que vous avez refusé cette prestation. Il en est de même si, en raison de mesures sanitaires particulières (épidémie par exemple), une chambre double ne peut être occupée que par une seule personne.

Bien évidemment, avant de souscrire à une de ces prestations, l'établissement doit vous informer du contenu précis de la prestation et de son prix. À l'issue de votre séjour, l'établissement doit vous remettre une note (facture) détaillée qui pourra d'ailleurs servir de justificatif pour votre assurance complémentaire.



Bon à savoir :

L'organisation des transferts vers le domicile ou d'autres structures d'accueil, la réservation de transports et les liaisons avec les services d'aide à domicile ne peuvent en aucun cas vous être facturés.

Les professionnels libéraux, s'ils proposent des prestations autres que les soins, doivent en afficher la liste avec leurs prix et ces prestations sont à caractère FACULTATIF et ne peuvent être imposées aux patients .

A titre d'exemple, le radiologue peut proposer à titre payant une prestation d'archivage numérique mais ne saurait l'imposer. L'utilisateur a le droit de refuser !

Soyez donc vigilants !

Elsa Cohen

Se faire représenter par un avocat



→ Quand suis-je obligé(e) de me faire représenter par un avocat ?

La réforme de la justice de 2019 a étendu les règles de représentation obligatoire par un avocat. Aujourd'hui je suis obligée de faire appel à un avocat devant :

- Le tribunal pour enfant
- La Cour d'appel en matière civile (à l'exclusion de certaines matières telle que la protection judiciaire)
- La Cour d'assise (instance qui juge les crimes) pour le défendeur
- Le tribunal judiciaire lorsque le litige excède les 10 000 euros

A contrario se faire assister par un avocat n'est pas indispensable notamment devant le tribunal correctionnel (tribunal habilité à juger les délits) et pour les litiges relevant de la compétence du juge des contentieux de la protection (ancien juge du tribunal d'instance compétent notamment en matière de protection judiciaire et de baux d'habitation).

Attention, le fait que la présence d'un avocat ne soit pas obligatoire ne signifie pas pour autant qu'elle soit interdite et inutile.

De fait, dans certains cas il peut tout de même s'avérer opportun de faire appel à un avocat. En effet, ce dernier a pour rôle :

- De conseiller son client
- D'accomplir toutes les formalités du procès au nom de la personne qu'il représente
- D'exposer les arguments et la position de son client à l'écrit et au moment de l'audience

Si vous souhaitez être assisté par un avocat mais que vous n'avez pas les moyens financiers sachez que vous pouvez faire appel à l'aide juridictionnelle (cf fiche juridique # 2).

Camille Giraudet



